# COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Présentation brève et synthétique en application de l'article L.2313-1 du CGCT

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire et le budget primitif, disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace la réalisation entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 des dépenses et des recettes prévues dans le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives.

Le compte administratif 2022 a été soumis par le Maire au conseil municipal qui l'a approuvé le 14 mars 2023

# Article I. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

#### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT:

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### • A. RECETTES :

#### Détail par chapitre de la section de fonctionnement-recettes :

Il existe trois principaux types de recettes de fonctionnement pour une commune :

• la fiscalité des impôts locaux: pour notre commune en 2022 les taux d'imposition n'ont pas augmenté.

	Taux 2021	Taux 2022
	Pas de vote –	Pas de vote –
Taxe d'habitation	(gel national des taux)	(gel national des taux)
	37.47%=17,57% (taux communal) +	37.47%=17,57% (taux communal) +
Taxe Foncier Bâti	19.90% (taux départemental)	19.90% (taux départemental)
Taxe Foncier non Bâti	40,89%	40,89%

- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, garderie, location de salle, billetterie du Sabot d'Or, école de danse...

	Chapitre	Budgétisé	Total réalisé	
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 160 808,97 €	1 160 808,97 €	
013	Atténuation de charges	26 250,00 €	40 748,48 €	
70	Produits des services	416 200,00 €	492 114,88 €	
73	Impôts et taxes	2 929 834,00 €	3 003 720,63 €	
74	Dotations et participations	1 192 249,29 €	1 264 225,09 €	
75	Autres produits de gestion courante	52 121,27 €	129 803,93 €	
76	Produits financiers		13,82 €	
77	Produits exceptionnels	66 077,55 €	453 510,36 €	
78	Reprise sur amortissements et provisions		951,74	
Total	des recettes réelles	4 682 732,11 €	5 385 088,93 €	
042	Opération d'ordre entre sections	15 000,00 €	22 212,47 €	
Total	Total des recettes d'ordre			
	Total RECETTES	5 858 541,08 €	6 568 110,37 €	

## B. DEPENSES:

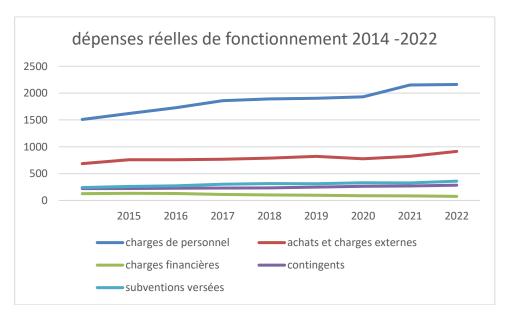
Les dépenses de fonctionnement sont constituées de la consommation de bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des salaires du personnel municipal et des indemnités des élus, des participations communales à des syndicats ou groupement de collectivités (CIAS, Ecole de Musique de la Flume, Syrenor, Sivu Aqua Ouest), des subventions versées aux associations et des intérêts des emprunts.

## Détail par chapitre de la section de fonctionnement - dépenses :

Ch	apitre	Budgétisé	Total réalisé
011	Charges à caractère général	1 072 611,54 €	913 933,94 €
012	Charges de personnel	2 186 450,00 €	2 161 113,40 €
014	Atténuations de produits	31 588,00 €	13 585,00 €
65	Autres charges de gestion courante	823 105,55 €	811 221,70 €
66	Charges financières	76 410,18 €	75 964,09 €
67	Charges exceptionnelles	50 110,76 €	43 599,82 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 072 000,00 €	0,00€
Total des d	épenses réelles	5 312 276,03 €	4 019 417,95 €
023	Virement à la section d'investissement	280 000,00 €	
042	Opération d'ordre entre sections	718 278,28 €	717 514,62 €
Total des de	épenses d'ordre	998 278,28 €	717 514,62 €
	Total DEPENSES	6 310 554,31 €	4 736 932,57 €

#### Charges de fonctionnement : évolution et structures

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
charges de personnel	1509	1621	1729	1860	1893	1903	1932	2153	2161
achats et charges externes	686	759	759	768	790	822	777	821	914
charges financières	127	133	130	111	103	97	89	86	76
contingents	221	222	228	232	234	249	263	271	284
subventions versées	240	262	272	301	314	312	328	326	359
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2927	3327	3283	3431	3495	3555	3689	4764	4019



La section de fonctionnement présente un excédent de : 1 831 177.80 €

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses :
  - toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
  - le remboursement du capital des emprunts
- en recettes :
  - Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public)

#### A. RECETTES

## Détail par chapitre de la section d'investissement : recettes

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- chapitre 021 du virement de la section de fonctionnement servant à financer prioritairement le capital des emprunts.
- chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations : montant estimé des recettes issues de la vente de biens immobiliers communaux.
- chapitre 040 : les opérations d'ordre entre section intègrent la dotation aux amortissements des biens communaux
- chapitre 10-Dotations, fonds et réserves : FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année précédente.
- chapitre 13-Subventions d'investissement : menuiseries école, socle numérique, subvention pour la construction du batiment mutualisé, subvention pour la création d'une maison des associations
- chapitre 16-emprunts et dettes assimilées : A nouveau, la commune a fait le choix de ne pas réaliser d'emprunt bancaire.
- 1068 : l'excédent de fonctionnement capitalisé correpondant au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021.

	Chapitre	Budgétisé	Total réalisé	Restes à réaliser
001	Résultat d'investissement reporté (excédent)	335 881,08 €	335 881,08 €	
10	Dotations Fonds divers Réserves	1 727 458,10 €	1 727 414,74 €	
13	Subventions d'investissement	509 042,91 €	131 663,29 €	377 975,90 €
21	Immobilisations corporelles		11 241,56 €	
23	Immobilisations en cours	9 209,25 €		
024	Produits des cessions	599 882,50 €		
165	Dépots et cautionnements	3 200,00 €		2 950,00 €
	Total des recettes réelles	2 848 792,76 €	1 870 319,59 €	380 925,90 €
021	Virement de la section de fonctionnement	280 000,00 €		
040	Autres produits de gestion courante	718 278,28 €	717 514,62 €	
041	Opérations patrimoniales	35 984,92 €	22 601,07 €	
	Total des recettes d'ordre	1 034 263,20 €	740 115,69 €	0,00€
	Total RECETTES	4 218 937,04 €	2 946 316,36 €	380 925,90 €

#### **B. DEPENSES**

# Détail par chapitre de la section d'investissement : dépenses

	Chapitre	Budgétisé	Total réalisé	Restes à réaliser
31	Ecoles	77 122,95 €	68 624,58 €	1 006,13 €
53	Matériels administratifs	18 629,48 €	12 102,73 €	1 406,88 €
82	Terrains	145 513,25 €	99 993,27 €	14 259,75 €
104	Matériels divers	189 768,66 €	108 772,99 €	47 943,61 €
119	Grosses opérations / Aménagements bâtiments	167 201,99 €	35 229,71 €	45 261,42 €
157	Infrastructures sports	74 379,41 €	23 498,48 €	767,35€
208	Salle multifonctions	19 350,00 €	5 051,69 €	13 912,05 €
221	AP/CP N°5 - Extension du Groupe Scolaire	683 654,10 €	635 959,03 €	
224	AP/CP N°8 - Maison des associations multisites	1 648 192,14 €	1 111 750,00 €	
225	Reprise ZAC lle des Bois	49 014,81 €	13 335,81 €	35 532,80 €
226	Aménagement Centre Bourg	563 834,07 €	500 742,89 €	60 728,29 €
227	AP/CP N°9 - Aménagement urbain et paysager Centre Bourg	200 000,00€	994,49 €	
13	Subventions d'investissement			
10	Dotations Fonds divers Réserves	46 684,84 €	46 684,84 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	277 393,95 €	266 943,95 €	2 950,00 €
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses réelles	4 160 739,65 €	2 929 684,46 €	223 768,28 €
040	Opération d'ordre entre sections	22 212,47 €	22 212,47 €	
041	Opérations patrimoiniales	35 984,92 €	22 601,07 €	
	Total des dépenses d'ordre	58 197,39 €	44 813,54 €	- €
	Total DEPENSES	4 218 937,04 €	2 974 498,00 €	223 768,28 €

Le budget 2022 dispose de 3 AP/CP (Autorisation de Programme/ Crédit de paiement) :

- n° 5 « extension de l'école Jacques Prévert et bâtiment mutualisé »,
- n° 8 « maison des associations multisites »
- n° 9 « Aménagement urbain Centre Bourg »

Les AP constituent « la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement inscrits au budget sont la matérialisation des AP. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

#### Les AP/CP du budget 2022 sont les suivantes :

		crédits de paiement en €							-	
AP/CP Opération	Opération	Autorisation de programme	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année
	programme	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
N°5	Extension de l'école J. Prévert et bâtiment mutualisé	1 911 041,23 €	29 904,78 €	4 390,19 €	13 282,91 €	227 002,95 €	572 806,30 €	683 654,10 €	380 000,00€	
Nº8	Maison des associations multisites	2 304 188,09 €			17 620,79 €	59 144,36 €	165 840,74 €	1 648 192,14 €	413 240,06 €	150,00 €
N°9	Aménagement urbain centre-bourg	1 300 000,00 €						200 000,00€	1 100 000,00 €	

AP/CP n°5 : En 2022, 635 959.03€ ont été dépensés sur les 683 654.10 € prévus au budget. AP/CP n°8 : En 2022, 1 111 750 € ont été dépensés sur les 1 648 192.14 € prévus au budget. AP/CP n°9 : En 2022, 994.49 € ont été dépensés sur les 200 000.00 € prévus au budget

La section d'investissement présente un déficit de : 28 181.64 €

# Affectation des résultats 2022

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2022, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif soit le budget primitif 2023 voté le 14 Mars 2023 de la manière suivante :

Affectation sur 2023	
Au compte 1068 (excédent de fonctionnement n-1) – section investissement	571 669.24 €
Résultat de fonctionnement reporté (002) – section fonctionnement	1 259 508.56 €
Solde d'execution de la section d'investissement reporté n-1 (dépenses)	28 181,64 €

## Article II. LA DETTE:

# a) Endettement pluriannuel:

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	351 598,77 €	96 732,65 €	254 866,12 €	0,00€	0,00€	2 239 023,20 €
2015	387 978,55€	121 815,74 €	266 162,81 €	0,00€	0,00€	4 284 157,09 €
2016	382 827,42 €	111 016,57 €	271 810,85 €	0,00€	0,00€	4 017 994,28 €
2017	378 804,56 €	100 642,73 €	278 161,83 €	0,00€	0,00€	3 756 023,43 €
2018	368 297,80€	93 753,13 €	274 544,67 €	0,00€	0,00€	3 477 861,60 €
2019	346 011,21€	86 754,73 €	259 256,48 €	0,00€	0,00€	3 203 316,93 €
2020	333 827,69€	79 642,34 €	254 185,35 €	0,00€	0,00€	3 019 060,45 €
2021	331 931,28€	72 410,61 €	259 520,67 €	0,00€	0,00€	2 764 875,10 €
2022	330 147.86 €	65 053.91 €	265 093,95 €	0,00€	0,00€	2 505 354,43 €
2023	329 662,92€	58 747,68 €	270 915,24 €	0,00€	0,00€	2 240 260,48 €
2024	334 728,93 €	57 733,87 €	276 995,06 €	0,00€	0,00€	1 969 345,24 €
2025	294 532,78€	49 447,71 €	245 085,07 €	0,00€	0,00€	1 692 350,18 €
2026	292 017,74€	42 168,63 €	249 849,11 €	0,00€	0,00€	1 447 265,11 €
2027	256 827,22€	34 972,46 €	221 854,76 €	0,00€	0,00€	1 197 416,00 €
2028	217 732,95€	27 974,36 €	189 758,59 €	0,00€	0,00€	975 561,24 €
2029	216 024,95€	22 554,64 €	193 470,31 €	0,00€	0,00€	785 802,65 €
2030	206 937,09€	17 104,75 €	189 832,34 €	0,00€	0,00€	592 332,34 €
2031	127 829.69€	12 829.69 €	115 000.00€	0.00€	0.00€	402 500.00 €
2032	123 724,19€	8 724,19€	115 000,00€	0,00€	0,00€	287 500,00 €
2033	119 618,69€	4 618,69€	115 000,00€	0,00€	0,00€	172 500,00 €
2034	58 269,78 €	769,78€	57 500,00€	0,00€	0,00€	57 500,00€

# b) Dette par habitant

	1			•		•			,
exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
capital	254 866,12 €	266 162,81 €	271 810,85 €	278 161,83 €	274 544,67 €	259 256,48 €	254 185,35 €	259 520.67 €	265 093.95€
intérêts+frais	96 732,65 €	121 815,74 €	111 016,57 €	100 642,73 €	93 753.13 €	86 754,73 €	79 642,34 €	72 410.61 €	65 053.91€
annuité	351 598,77 €	387 978,55 €	382 827,42 €	378 804,56 €	368 297.80 €	346 011,21 €	333 827,69 €	331 931.28 €	330 147.86€
dette par habitant (capital restant dû/nombre									
d'habitants)	1 095 €	1 016 €	949 €	873€	769 €	668€	596 €	534€	476€

# Article III. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS:

# Le programme d'action foncière :

convention de mise en réserve						Contrib	outions			
Commune	Adresse	Désignation cadastrale	N° convention	durée de portage	terme de la convention	prix	obs.	Contribution annuelle	nombre de mois	Contribution 2022
SAINT- GILLES	15 et 17 rue du Centre (bati)	AB1391 (ex AB0091)	07.272 AVT1	15	31/03/2022	288 000,00 €	cession en cours	5 881,00 €	12	5 881,00 €
SAINT- GILLES	15 rue de Saint Brieuc	AB0114 AB0115	10.962 AVT1 A VT2	13	30/03/2023	324 000,00 €	-	2 064,00 €	12	2 064,00 €
SAINT- GILLES	23 rue de Saint Brieuc	AB0189	11.790 A VT1 A VT2 2 2C0534	12	31/03/2023	130 000,00 €	-	- €	12	- €
SAINT- GILLES	19 rue de Saint Brieuc	AB0117 AB0118	18C0645	5	31/07/2023	260 000,00 €	-	754,00 €	12	754,00 €
SAINT- GILLES	27 rue de Saint Brieuc	AB0122 AB1134	10.492 AVT1 A VT2	13	30/09/2023	195 000,00 €	-	- €	12	- €
SAINT- GILLES	rue de Saint Brieuc	AB1343	19C0964	5	31/10/2024	37 362,50 €		125,16 €	12	125,16 €
SAINT- GILLES	21 rue de Saint Brieuc	AB0119	20C0733	5	31/10/2025	260 000,00 €	cédé en 2022	520,00 €	8,5	368,33 €
SAINT- GILLES	25 rue de Saint Brieuc	AB0174 AB0188	15C0623	10	30/06/2025	270 000,00 €		1 117,25 €	12	1 117,25 €
SAINT- GILLES	29 rue de Saint Brieuc	AB1135	15C0623	10	30/06/2025	20 000,00 €		84,80 €	12	84,80 €
SAINT- GILLES	7 rue du Centre	AB1256 AB0155	2000732	5	31/08/2025	385 000,00 €	cédé en 2022	770,00 €	8,5	545,42 €
SAINT- GILLES	le Champ Priour	AB0072 AB1108	16C0301 AVT1	10	01/10/2025	548 250,00 €	-	2 193,00 €	12	2 193,00 €
SAINT- GILLES	Le Gripail	B0381 B0382 B0383	05.065	20	30/06/2025	34 151,00 €	-	- €	12	- €
				2 751 763,50 €		13 509,21 €		13 132,96 €		